

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE  
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION  
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :  
Perrusson - Saint Jean Saint Germain - Saint Hippolyte



# RÈGLEMENT PARTICULIER 1er RALLYE DU LOCHOIS VHRS 31 Mai & 1 Juin 2025



# RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

## 1er RALLYE RÉGIONAL VHRS DU LOCHOIS

### Samedi 31 Mai et Dimanche 1 Juin 2025

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 19 mai 2025 à minuit
Distribution du Road-Book	Samedi 31 Mai 2025 : de 8h00 à 19h00 Salle des fêtes de Perrusson
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 31 Mai 2025 : de 8h30 à 20h00 <b>Limitées à 3 passages</b>
Vérifications des documents	Samedi 31 Mai 2025 de 15h00 à 20h30 Salle des fêtes de Perrusson
Vérifications des voitures	Samedi 31 Mai 2025 – Parking de l'église de Perrusson de 15h15 à 20h45
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 31 Mai 2025 - 15h30 Allée du Château Face au Norauto
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 31 Mai 2025 à 17h00 Salle des fêtes de Perrusson
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 31 Mai 2025 à 22h00 Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive.
<b><u>1<sup>ère</sup> étape Dimanche 1 Juin</u></b>	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture VHC 8h30	Allée du Château Face au Norauto
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture VHC 16h23	Allée du Château Face au Norauto
Vérifications finales : Dimanche 1 Juin	Contrôle Technique Auto-Sécurité 41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.
Publication des résultats du rallye	Dimanche 1 Juin 2025 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive
Remise des prix	Dimanche 1 Juin 2025 Salle des fêtes de Perrusson

## ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 31 Mai et 1 Juin 2025 le 36<sup>ème</sup> Rallye Régional du Lochois et le 1<sup>er</sup> Rallye VHC et VHRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

**Le 06/03/2025 sous le n° LSAC-VDL 10/2025 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°194 en date du 06/03/2025.**

### Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

**Secrétariat du rallye :** Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 REUGNY 06.40.93.71.61

### Permanence du rallye :

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 31 Mai 2025 de 8h30 à 21h00

Téléphone : 06 08 33 86 27

Dimanche 1 Juin 2025 de 7h30 à 19h00

### Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 Reugny ☎ 06 40 93 71 61

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Directeur de Course PC VHC	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Directeur de Course PC Adjoint	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course PC Adjoint ES	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
	M. Joël GUERIN	15.02	3984
Directeur de Course Stagiaire	M. Cyril BERRINGER	11.11	215067
Directeurs de Course ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif Adjoint ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course ES 2-4-6	M. Gilles MERLIOT	12.02	10396
Directeur de Course Stagiaire Adjoint ES	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Chronomètres :	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Nicolas BONVARLET	12.09	218358
	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
	M. Lydie RIOU	12.01	162352
Responsable Moyennes VHRS :	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
Médecin :	Docteur Aurore LARRAUFFIE		
Technique Responsable VHC :	M. Pierre-Arnaud TEXIER	15.04	57166
Commissaires Techniques :	M. Sylvain MENORET	15.07	8845
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Commissaires Technique Stagiaire :	M. Paul DAMENET	00.00	307691
Chargé des relations avec les concurrents	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352
	M. Alain PETRUS	15.07	16477
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Remy DUMOND	15.11	3808
Voiture 000	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Voiture 00	M. Tom RAGUENEAU	12.01	297761
Responsable des commissaires de route	M. Patrice DUPORT	15.11	75822
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générale édictées par la FFSA.

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le rallye du Lochois compte pour :  
- Le Challenge Rallye Cup 2025

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : le 31 Mai 2025 de 15h00 à 20h30.  
Salle des fêtes de Perrusson

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 31 Mai 2025 de 15h15 à 20h45.  
Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Auto-Sécurité  
41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA, PTH FIA ou FFSA, ou Passeport

Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à participer à l'épreuve.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

**1.3.4P. Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course.**

## **ARTICLE 2p ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.3P.** Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour

La totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS VHRS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 19 mai 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et **du chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

**M. FOUQUET Romain**

**5 Route de Velles – 36200 BOUESSE**

**Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.76.34.53.23**

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne,vhc,vhrs).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 € + 12€ pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € + 12€ pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GÉOCHRONO
- Réduction de 30€ pour l'équipage inscrit au Challenge Rallye Cup VHRS 2025

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1P.** Les Vhc partiront en premier suivie des vhrs et des modernes.  
1<sup>ère</sup> étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)  
L'Ordre de Passage initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye

**ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

**4.1P. VOITURES ADMISES**

**4.1.1P. Sont autorisées les catégories suivantes :**

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation et 2 gilets sont obligatoires.

Les voitures décapotables ne seront pas admises en moyenne haute. Elles seront acceptées en moyennes intermédiaire ou basse à condition d'être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve.

**4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée les parcs d'assistance à l'arrière du magasin BUT, ainsi que la piste de permis moto et sur le côté gauche du Parking du Centre E.Leclerc de Perrusson, **Le parc du Centre E.Leclerc ne sera accessible qu'à partir de 18h15 le Samedi 31 Mai.**

**Le stationnement sur le parking du centre E.Leclerc sera INTERDIT dans la journée**

**En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.**

**4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

Conforme au Règlement standard FFSA

**ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :**

**5.1P. Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :**

**6.1P. Description :**

Le rallye du Lochois représente un parcours total de 112,530 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 St Hippolyte : 8,720 kms à faire 3 fois.

ES 2-4-6 Perrusson – Alain Aubert : 4,660 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

## **6.2P. Reconnaitances :**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

### **6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :**

Samedi 31 Mai 2025 de 8h30 à 20h00.

Elles sont limitées à 3 passages.

## **ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

#### **7.2.15P. Les signes distinctifs des commissaires sont :**

- Commissaires de route / Chef de poste : Combinaison orange

#### **7.5P. ZONE DE REGULARITE**

La longueur minimum d'une zone de régularité est libre.

Les moyennes des zones de régularité doivent être fixées par l'organisateur, **elles ne peuvent être supérieures à 75 km/h.**

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier du rallye.

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

- La feuille d'engagement comportera les cases "haute", "intermédiaire", "basse", où le
- Concurrent inscrira la catégorie de moyenne imposée pour tout le rallye.
- Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.
- Des chronométrages secrets intermédiaires sont OBLIGATOIRES pour les zones de régularité.
- Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes et secondes.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne, le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160€.
- 2ème infraction : le collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

## **ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9p CLASSEMENTS :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général et un classement par moyenne.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des exæquo subsistaient, il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur.

## **ARTICLE 10p PRIX :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe sera remise au 3 premiers et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.

**La remise des prix se déroulera le Dimanche 1 Juin 2025 à la salle des fêtes de Perrusson 30 mn après l'entrée de la dernière voiture moderne en parc fermé.**

## **REMARQUES :**

**En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents

**Lutte contre le dopage** : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.